

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

DECISION DSNA/D N° 210 089 EN DATE DU 5 JUILLET 2021 MODIFIANT LA DECISION DSNA/D N°190146 DU 10 JUILLET 2019 PORTANT ORGANISATION DE LA DIRECTION DES OPERATIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

NOR : TRAA2121042S
(Texte non paru au Journal Officiel)

Le Directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n°2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 2 août 2002 modifié fixant le classement en listes des organismes de contrôle de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu la décision DSNA/D n°190146 du 10 juillet 2019 modifiée portant organisation de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'avis du comité technique placé auprès du directeur des opérations de la direction des services de la navigation aérienne en date du 21 juin 2021,

Art. 1^{er} :

L'annexe relative à la répartition des aérodromes au sein des services de la navigation aérienne est modifiée ainsi qu'il suit, à compter du 1er juillet 2021 :

Région Parisienne	Athis-Mons	
		Paris-Orly
		Toussus le Noble
		Paris-Roissy CDG

		Paris-Le Bourget
		Melun-Seine
		Pontoise-Cormeilles
		Lognes-Emerainville
		Tours Val-de-Loire
		Saint Cyr-École
		Meaux-Esbly
		Chavenay-Villepreux
		Paris-Issy les Moulineaux

Article 2 :

Le directeur des opérations est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 5 juillet 2021,

Le directeur des services de la navigation aérienne

Florian GUILLERMET